

---

Admission de la section de l'Unité, réponse du président et applaudissements de l'Assemblée, d'après le Journal des débats et des Décrets, en annexe de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Admission de la section de l'Unité, réponse du président et applaudissements de l'Assemblée, d'après le Journal des débats et des Décrets, en annexe de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 556-557;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40904\\_t1\\_0556\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40904_t1_0556_0000_10);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

## IV.

ADMISSION A LA BARRE D'UNE DÉPUTATION DE  
GENDARMES BLESSÉS ET FAITS PRISONNIERS  
DANS LA VENDÉE (1).

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques*  
et *littéraires* (2).

On admet à la barre un grand nombre de gendarmes qui ont été blessés et faits prisonniers dans la Vendée. Ces braves défenseurs de la République, couverts d'honorables cicatrices et hors d'état de soutenir les fatigues de la guerre, demandent à être incorporés dans les gendarmes qui font le service auprès des tribunaux ou du département de Paris.

Ces militaires sont invités aux honneurs de la séance et leur pétition renvoyée au comité de la guerre pour en faire un prompt rapport.

## V.

LETTRE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SUR-  
VEILLANCE DE LA COMMUNE DE BRUNOY (3).

COMPTE RENDU de *Journal de Perlet* (4).

Le président du comité de surveillance de la commune de Brunoy écrit que, faute de voitures, il n'a pu faire conduire à Paris 4,800 pesant de fer doré, mais qu'il les enverra à la première occasion.

## ANNEXE N° I

a la séance de la Convention nationale du  
30 brumaire an II. (Mercredi, 20 novembre  
1793.)

Comptes rendus, par divers journaux, de  
l'admission à la barre de la section de  
l'Unité (5).

## I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats*  
et des *Décrets*. (6)

Plusieurs membres de la section de l'Unité sont à la barre. Ils annoncent que les républicains de la section, leurs frères, vont défilier

(1) La pétition des gendarmes blessés et faits prisonniers dans la Vendée n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 30 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par les *Annales patriotiques et littéraires*.

(2) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 324 du 1<sup>er</sup> frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 1501, col. 1].

(3) La lettre du président du comité de surveillance de la commune de Brunoy n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 30 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal de Perlet*.

(4) *Journal de Perlet* [n° 425 du 1<sup>er</sup> frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 410].

(5) Voy. ci-dessus, même séance, p. 548, le compte rendu du *Moniteur*.

(6) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 428, p. 406).

dans le sein de la Convention. Le bruit du tambour se fait entendre; la marche s'ouvre: les sapeurs sont vêtus de chapes enrichies de dorures; les canonniers portent aussi des habits pontificaux et sacerdotaux; les citoyens qui les suivent ont le même costume; rien n'égale la richesse des ornements et la gaieté de ceux qui les portent. Une musique guerrière entre dans la salle, en jouant des airs de la Révolution; elle est suivie d'un cortège de jeunes filles vêtues de blanc et ceintes de rubans tricolores.

L'enthousiasme se manifeste par les acclamations et les applaudissements. *Vivent la liberté, l'égalité, la République!* s'écrie-t-on de toutes parts. Aussitôt les voix s'élèvent; la musique les accompagne; elles chantent les hymnes: *Allons, enfants de la patrie; Veillons au salut de l'empire*; et le peuple répète, en chœur, les derniers vers de chaque strophe.

DUBOIS, orateur de la section, obtient la parole: il n'est pas surpris du triomphe de la raison sur l'erreur et de la victoire que le peuple vient de remporter sur le sacerdoce; mais il s'étonne que, pendant 18 siècles, on ait regardé comme divine une religion qui n'est connue que par les maux qu'elle a causés à l'humanité, et par les crimes qu'elle a fait commettre. Il rappelle les principales époques de l'histoire où le christianisme se maintint par des massacres et des assassinats; il déclare à la Convention que la section de l'Unité ne reconnaît plus d'autre culte que celui de la raison, qu'elle a juré de n'en jamais reconnaître d'autre, et qu'elle en va renouveler le serment. Nous jurons, dit l'orateur (*Tous étendent aussitôt leurs bras vers le Président*), nous jurons de ne plus reconnaître d'autre culte que celui de la raison, d'autre divinité que la liberté, d'autres prêtres que nos magistrats, et de maintenir jusqu'à la mort l'unité et l'indivisibilité de la République. — Oui, nous le jurons, nous le jurons, s'écrie-t-on de toutes parts, et la salle retentit d'applaudissements.

La réponse du Président est aussi fort applaudie.

La marche continue, des citoyens paraissent: ils sont vêtus d'ornements noirs; et portent un drapeau mortuaire; ils chantent: *Malbrouk s'en va-t'en guerre*, etc. ...

Des citoyens se placent de nouveau à la barre: l'un d'eux prononce un discours dicté par le patriotisme le plus pur. On élève ensuite un enfant dont l'extrême jeunesse contraste de la manière la plus intéressante, avec l'énergie de son élocution et du discours qu'il prononce. On lui a inspiré de bonne heure l'amour de la patrie; il en paraît vivement pénétré; il jure de mourir pour la liberté, s'il le faut, et d'imiter les vertus des braves montagnards qui soutiendront la République. (*On applaudit vivement.*) Le jeune enfant passe dans les bras de ceux qui le séparent du bureau jusqu'au Président, qui le reçoit, l'embrasse, et le félicite au nom de la Convention.

Après avoir répondu à l'adresse que l'on avait lue, le Président s'adresse à la Convention: Je dois, dit-il, vous faire part d'une déclaration que me fait le jeune patriote que vous avez entendu. S'il n'avait pas craint d'abuser de vos moments, il vous aurait récité toute la déclaration des droits, qui est gravée dans sa mémoire, mais plus profondément encore dans son cœur. (*On applaudit.*)

Il me demande encore si je sais à quelle époque

la Convention s'occupera de donner aux enfants un catéchisme républicain. — La Convention témoigne le plus vif intérêt. Chacun s'empresse de l'exprimer par une motion particulière.

La Convention décrète que les pétitions et les réponses du Président seront imprimées au *Bulletin*; que le Président écrira une lettre de satisfaction au père et à la mère du jeune républicain; que le premier exemplaire d'un ouvrage élémentaire adopté par la Convention sera envoyé à cet enfant, et que son nom sera inscrit au procès-verbal.

On demande que la scène qui vient de se passer soit décrite dans tous ses détails, et que la rédaction en soit envoyée à toute la République; surtout on insiste pour qu'il soit dit que jamais le côté droit ne fut si bien occupé.

Ces propositions sont adoptées.

## II.

### COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (1).

Les citoyens de la section de l'Unité, couverts de chapes, chasubles, tuniques, etc..., le bonnet rouge sur la tête et chantant au lieu de cantiques les hymnes de la liberté, viennent aussi déposer dans le sein de la Convention les instruments du ci-devant culte. « Il est temps, a dit l'orateur, que le règne de la raison succède à celui de la superstition. Les pages de notre histoire sont pleines de maux qu'a faits ce monstre. Eh! s'il faut s'étonner, c'est de voir qu'une religion, qui ne produit que les fléaux de la guerre et de la famine, ait été crue divine. Nous avons détruit la royauté; nous avons aboli le fanatisme, et lorsque ces deux fléaux seront anéantis partout, alors les peuples ne formeront plus que des sociétés de frères. Nous jurons de n'avoir d'autre culte que celui de la raison, de la liberté, de l'égalité et de la justice. »

Ce discours a été accueilli par les cris de *Vive la raison! vive la République!* La Convention en a décrété l'impression et l'envoi aux départements. Les citoyens ont défilé en chantant des hymnes patriotiques. La procession était terminée par les jeunes citoyens et citoyennes de la section qui présentaient le cortège des funérailles du culte catholique. Un grand sarcophage, couvert d'un drap mortuaire et porté par des citoyens revêtus de chapes noires, a traversé la salle. Des chantres, aussi revêtus de chapes et de chasubles noires, chantaient, avec l'accompagnement d'une musique lugubre : *Monsieur de Marlborough est mort*, etc.

Un jeune citoyen de la même section a demandé à la Convention de s'occuper des moyens de mettre promptement entre les mains de la jeunesse un catéchisme républicain, et il a offert de réciter la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*, que ses parents lui ont fait apprendre par cœur. Le Président a donné au nom de la Convention l'accolade fraternelle à ce jeune républicain, et il a été chargé d'écrire à ses parents une lettre de félicitations sur le zèle qu'ils ont apporté à son éducation.

## III.

### COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1).

Cinq à six cents citoyens, vêtus de dalmatiques, de chapes, de chasubles, d'étoles, s'avancent : ce sont les citoyens de la section de l'Unité. Ils portent les superbes et innombrables objets du fanatisme provenant de l'abbaye Saint-Germain, des saus-culottes en habits sacerdotaux portant sur des brancards des vases, des châsses d'or, d'argent et de vermeil; une musique militaire fait entendre des airs patriotiques, et les cris de *Vive la République!* sont répétés avec allégresse.

*L'orateur.* La conquête de la raison n'était pas la plus facile. Vous voyez par ces ornements, par ces vases, ces châsses, ces objets de luxe et de fanatisme, que, durant dix-huit siècles, la superstition a régné sur la terre; comment se peut-il que l'on ait cru qu'une religion, qui a fait répandre tant de sang, qui a occasionné la Saint-Barthélemy, les Vêpres siciliennes, les massacres des Vaudois, les dragonnades, et tant d'autres horreurs, ait été donnée par le ciel? Législateurs, vous avez détruit la royauté. Nous venons d'abolir le sacerdoce et l'hypocrisie; nous ne voulons d'autre culte que celui de la raison, de la liberté. Nous ne balancerons pas à vous le dire, il faudra brûler les livres de l'ancienne histoire, et je m'écrierai aujourd'hui : « Muse de l'histoire, brise tes crayons; tu n'auras désormais que des vertus à peindre. »

Nous venons, législateurs, répéter devant vous le serment que nous avons fait, de reconnaître aucun culte, de ne révéler d'autre déité que celle de la liberté, de la patrie, de l'unité et de l'indivisibilité de la République. (*Vifs applaudissements.*)

*Le Président.* La lumière de la raison a dissipé le fanatisme. A votre démarche républicaine, je vois que la philosophie vous conduit; vous avez en un moment fait disparaître dix-huit siècles d'erreur; la Convention nationale accepte votre offrande et vous invite aux honneurs de la séance.

L'Assemblée décrète que le discours de l'orateur de la section de l'Unité, la réponse du Président et la description de cette cérémonie républicaine seront insérés au *Bulletin* avec mention honorable et l'envoi aux départements.

Les citoyens défilent. Suit le convoi très grave du fanatisme. Ils chantent pour *Libera* : *Monsieur Marlborough est mort*, etc.

« Nous avons abjuré le fanatisme, dit un orateur de la même section; législateurs, il ne faut pas vous le dissimuler, nous avons juré de ne sacrifier qu'à la raison; mais c'est l'éducation qui forme les hommes, et l'éducation nationale n'étant point encore organisée, accuse la lenteur de ceux que nous avons chargés de veiller à la prospérité de la République. »

Un jeune citoyen, qui sait les *Droits de l'Homme*, demande à les répéter. Il assure qu'ils sont gravés dans son cœur; il jure au nom de ceux de sa génération, de vivre libre ou de préférer la mort.

Il reçoit l'accolade du Président.

(1) *Auditeur national* [n° 425 du 1<sup>er</sup> frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 3].

(1) *Mercury universel* [1<sup>er</sup> frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 14, col. 2].